

## RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE

chargée d'examiner l'objet suivant :

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre (2024-2028) de CHF 64'189'000.- pour financer les travaux d'entretien des bâtiments sur 4 sites ; accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel de CHF 1'474'000.- au crédit-cadre de CHF 38'500'000.- accordé par le grand conseil le 27.10.2020 pour financer les mesures climatiques du bâtiment EPCL-midi à Lausanne**

### 1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le vendredi 28 juin 2024, à la salle de la Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne.

Elle était composée de Mmes Aude Billard, Joëlle Minacci (qui remplace Mathilde Marendaz), Carole Schelker, Valérie Zonca (qui remplace Alberto Mocchi), de MM. Laurent Balsiger, Loïc Bardet, Grégory Bovay, Pierre Fonjallaz, Sébastien Humbert, Pierre-André Pernoud, Patrick Simonin (qui remplace Pierre-André Romanens), Yves Paccaud (qui remplace Alexandre Rydlo), Denis Dumartheray (qui remplace Maurice Treboux), Théophile Schenker (qui remplace Alice Genoud), et de M. Nicolas Suter, président. Mmes Alice Genoud, Mathilde Marendaz, et MM Alberto Mocchi, Pierre-André Romanens, Alexandre Rydlo, Maurice Treboux étaient excusés.

Accompagnaient Mme Isabelle Moret, cheffe du DEIEP : M. Pierre de Almeida, directeur général de la DGIP, Mme Camille Orthlieb, Responsable domaine construction durable DIAG (DGIP).

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de commission, a établi les notes de séance.

### 2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La cheffe du DEIEP présente ce crédit-cadre qui permet de financer les travaux d'entretien sur 4 sites, et un crédit additionnel pour les mesures climatiques du bâtiment EPCL-midi à Lausanne. La CENEN a déjà soutenu un EMPD d'investissement de CHF 18 mio dans ce domaine, visant notamment à l'efficacité énergétique, la pose de panneaux photovoltaïques, etc. Ce nouveau crédit permet ainsi de poursuivre l'effort dans ces domaines. Un document résumant les aspects techniques a également été remis aux membres de la commission.

### 3. DISCUSSION GENERALE

A un député qui se demande pourquoi ce type d'objet n'est pas traité par la COFIN, il est répondu qu'au-delà de la question de l'investissement, la commission doit se prononcer sur la nature et la pertinence des travaux, cet objet doit donc être traité par une commission thématique.

#### **4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS**

La parole n'est pas demandée.

#### **5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES (CREDIT CADRE)**

##### **5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE**

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'art. 3 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET**

Le projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET**

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.*

#### **8. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES (CREDIT ADDITIONNEL)**

##### **8.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE**

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'art. 3 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **9. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET**

Le projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **10. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET**

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.*

Aubonne, le 8 août 2024.

*Le rapporteur :  
(Signé) Nicolas Suter*